



207

NUMÉRO

Lundi 4 juillet 2005

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

« L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

(Saisine gouvernementale)

RAPPORTEUR :
JEAN-LOUIS WALTER
AU NOM DE LA COMMISSION
TEMPORAIRE REGROUPANT LES
SECTIONS DES AFFAIRES
SOCIALES ET DU TRAVAIL
ET PRÉSIDIÉE PAR
CHRISTIAN LAROSE

Assemblée plénière
des 5 et 6 juillet 2005

Dans un contexte général de chômage de masse et d'atonie de la croissance, la question de l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans demeure préoccupante. Les efforts conjugués des pouvoirs publics et des partenaires sociaux et les politiques de l'emploi successives n'ont pas permis d'enrayer durablement un chômage qui touche actuellement, dans notre pays, près d'un jeune actif sur quatre.

Au terme d'un état des lieux mettant en exergue la situation relativement contrastée des différentes catégories de jeunes cherchant à s'insérer dans la vie active, le présent avis s'attache à mettre en lumière une diversité de moyens pouvant utilement être mobilisés en faveur des jeunes issus de l'enseignement supérieur.

Les préconisations qui en résultent visent à la fois à dynamiser l'offre de travail et à faciliter les démarches d'insertion des jeunes. Au-delà de ces propositions par nature opérationnelles et de court terme, notre assemblée a également considéré nécessaire d'ouvrir la réflexion à l'organisation de la formation initiale, notamment sous l'angle de la professionnalisation des enseignements et d'une meilleure orientation des jeunes. Elle s'attache dans cette perspective à proposer des améliorations portant sur le moyen ou le long terme.

Une réalité complexe et préoccupante

• *Un contexte économique et social peu favorable*

L'insertion des jeunes dans la vie active, souvent difficilement vécue par les jeunes et leurs familles, constitue un problème de société récurrent. Malgré les moyens croissants mobilisés par les pouvoirs publics, la proportion de jeunes sortant du système scolaire et à la recherche d'un emploi demeure en effet durablement importante, représentant actuellement près d'un jeune actif sur quatre.

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus global d'atonie générale de l'économie et de tension sur le marché du travail. Le taux de chômage moyen - au sens du BIT - a ainsi franchi à la fin de l'année 2004 la barre des 10 % de la population active, les femmes et les jeunes de moins de 25 ans étant parmi les plus particulièrement touchés. Les jeunes éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail, mais aussi à s'y insérer durablement. Les recrutements s'effectuent selon une part croissante sous contrats précaires ou encore dans le cadre de missions d'intérim. Le taux d'activité des jeunes en France se situe parmi les plus bas de l'Union européenne (55 % en France, contre 60 % en Allemagne et 80 % au Royaume-Uni), du fait d'une durée supérieure des études et d'un accès plus tardif à l'emploi.

• *Un constat différencié selon les populations de jeunes concernés*

La moitié des 762 000 jeunes ayant quitté le système éducatif en 2001 a poursuivi des études supérieures après le baccalauréat, et le quart de ces étudiants a quitté l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme. Les jeunes actifs n'ayant pas obtenu de diplôme ni de qualification accusent, trois ans après, un taux de chômage de 40 %.

Les titulaires d'un bac +2 (de type BTS, DUT) apparaissent relativement les mieux insérés, avec un taux de chômage de 7 %, suivis des diplômés d'un deuxième et troisième cycle universitaire (10 %). La situation des jeunes sortis du système universitaire sans y avoir obtenu de diplôme est préoccupante, spécialement pour ceux qui sortent d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Leur taux de chômage atteint en effet 18 % en 2004, dépassant désormais celui des titulaires d'un CAP ou d'un BEP (14 %), ces qualifications résistant relativement mieux aux tensions existant sur le marché du travail.

S'agissant des modalités du premier accès des diplômés à bac +4 et plus, les jeunes diplômés apparaissent comme l'une des variables de l'ajustement conjoncturel des politiques de recrutement des entreprises. Aujourd'hui, les entreprises semblent en effet moins se tourner vers les

jeunes diplômés, leur proportion dans les recrutements cadres marquant une diminution sensible, notamment dans la fonction informatique et dans le domaine de la recherche et du développement, pourtant traditionnellement recruteurs de jeunes diplômés.

A diplôme et à qualification égale, on observe la permanence de difficultés particulières d'insertion professionnelle, qui s'expliquent notamment par des pratiques discriminatoires à l'embauche, qu'elles soient liées au pays d'origine, au sexe ou encore à une situation de handicap.

• *Une disparité de modalités d'insertion et d'emploi*

Évaluée trois ans après la sortie du système éducatif, la répartition sectorielle des embauches s'opère à plus de 80 % au profit du secteur tertiaire (au sein duquel le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale représente près de 30 %, les services aux entreprises près de 18 % et le commerce 11 %). L'industrie représente 19 % des embauches.

Les politiques publiques visant à favoriser la primo-insertion dans le monde du travail varient dans le temps, tant du point de vue des publics ciblés que des secteurs (marchand, non marchand) concernés en priorité. Certains types d'emploi aidés, tels que les « Nouveaux services-emplois jeunes », ont ainsi été supprimés. Ils avaient concerné, au point haut de leur déploiement, 350 000 jeunes, pour partie en rupture d'études universitaires. Ils permettaient à ces jeunes d'acquérir, notamment dans le secteur associatif, une première expérience du monde du travail, ainsi que des compétences et des savoir-faire mobilisables dans la réalisation de leurs projets.

Les politiques de l'emploi en direction des jeunes, après un temps d'arrêt, ont été très largement redéfinies, notamment par la loi de programmation pour la cohésion sociale. Parmi les nouveaux dispositifs en résultant, on signalera le dispositif d'aide aux jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion. Ce dispositif prévoit des parcours d'accompagnement individualisés et personnalisés et évite les risques d'exclusion professionnelle. Dans certaines des collectivités d'Outre-mer, des mécanismes d'accompagnement prennent notamment la forme de contrats aidés. Toutefois, le bassin d'emploi local reste étroit, contraignant souvent les jeunes diplômés d'Outre-mer à chercher un emploi en métropole ou à l'étranger.

S'agissant de la nature des contrats, 78 % des jeunes sortis du système éducatif en 2001, tous niveaux d'études confondus, ont accédé dans les trois années de leur sortie du système à des contrats de travail à temps plein (36 % en CDI, 64 % en CDD ou en intérim). En ce qui concerne les conditions du premier emploi dans le secteur privé des diplômés à

bac +4, on observe que 71 % de ces derniers sont en CDI, et que 54 % accèdent d'emblée au statut cadre.

À côté de ces différents types de contrats de travail, il faut noter que l'insertion professionnelle se réalise également par le biais de stages, qui constituent une modalité d'intégration extrêmement fréquente dans certains secteurs d'activité.

En ce qui concerne les trajectoires d'insertion professionnelle de l'ensemble de la cohorte, on s'aperçoit que, dans les trois années suivant la sortie des études, 68 % des jeunes de la génération 2001 bénéficient d'un accès rapide et durable à l'emploi, 11 % ont un accès lent à l'emploi, et 15 % connaissent un décrochage de l'emploi au cours de la deuxième ou de la troisième année de vie active. Les 6 % restant soit reprennent des études, soit connaissent de longues périodes d'inactivité. À côté de ces différents types de contrats de travail, il faut noter que l'insertion professionnelle se réalise également par le biais de stages, qui constituent une modalité d'intégration extrêmement fréquente dans certains secteurs d'activité.

Sous l'effet de la dégradation du contexte économique, la rémunération de ces jeunes a peu évolué durant les trois premières années, cette tendance touchant plus particulièrement les non qualifiés. Au-delà de cette moyenne statistique globale, on observe une faible différenciation salariale pour les jeunes, allant des non diplômés aux bac +1, +2 non diplômés, une augmentation salariale sensible se produisant néanmoins à partir du bac +2.

Des éléments d'éclairage et d'explication

• *En amont, l'enseignement supérieur*

Une des missions fondamentales dévolue à l'université est de transmettre un savoir universel. Cette conception conduit à accueillir en premier cycle tous les bacheliers qui en font la demande. Le système connaît par ailleurs une organisation disciplinaire du savoir dans laquelle le contenu des disciplines est le plus souvent défini sans confrontation avec les milieux professionnels.

La vocation de l'enseignement universitaire de préparation à la vie active et non au seul premier emploi doit conduire à tempérer l'expression des besoins immédiats des entreprises, compte tenu notamment des évolutions rapides des métiers. Sous ces réserves, la professionnalisation des formations proposées par l'université s'inscrit dans une tendance de longue durée. A ce titre figure la création récente de la licence professionnelle, dans la lignée du dispositif Licence-Master-Doctorat, qui suggère la création de cursus pré-licence adaptés aux exigences du marché du travail en Europe. Le CEREQ estime pour sa part que la professionnalisation des filières

devrait se concevoir en termes de « trajectoires d'emplois » et les spécialisations se construire en fonction de leur contenu didactique et de la transférabilité des compétences acquises. Cette approche dynamique de la relation formation-emploi peut être un atout pour une insertion durable dans l'emploi. S'inscrivant dans la même logique, le développement de modules de projet professionnel personnalisé dans les filières académiques permet aux étudiants d'être acteurs de leur projet professionnel en les aidant à découvrir le monde de l'entreprise et à affiner progressivement leur orientation.

• *En aval, l'environnement et le comportement des acteurs*

D'autres logiques et facteurs comportementaux interviennent également, concernant les jeunes, leurs familles et les entreprises. Une majorité des jeunes à la recherche d'un premier emploi a, en l'absence d'informations suffisantes, une vision floue des attentes du marché et des recruteurs, plus sensibles à l'expérience professionnelle acquise dans le secteur d'activité ou encore à l'opérationnalité immédiate qu'à la notoriété ou la nature de leur diplôme.

Avec l'entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, on constate une baisse relative du niveau de vie des jeunes, qui renforce durablement leur dépendance financière vis-à-vis des familles. Une proportion croissante d'étudiants exerce par ailleurs une activité salariée régulière tout au long de l'année scolaire, un tiers de ces jeunes considérant que ce travail influence négativement leurs études.

Les services de l'État prennent une part active à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ou non. Il en va de même pour les collectivités territoriales, des structures d'accueil telles que les missions locales et les PAIO, ou encore des associations telles que l'APEC s'agissant de l'emploi des cadres. L'insertion professionnelle est également tributaire de l'efficacité du soutien apporté par les divers partenaires institutionnels spécialisés dans l'aide à la recherche d'emploi.

*

* *

Notre assemblée considère que l'intégration dans la vie active des jeunes générations constitue un facteur fondamental de notre développement économique et social, qui doit bénéficier de la cohérence d'ensemble des politiques économiques et sociales.

Il s'agit de permettre aux jeunes, à l'issue d'un véritable processus d'orientation, de professionnalisation et d'adaptation, de bénéficier d'emplois stables et de qualité, ouvrant de véritables perspectives de carrière.

NOTE FLASH

JEAN-LOUIS WALTER

Né le 11 février 1950 à Rumersheim-le-Haut (Haut-Rhin)
Marié - 1 enfant

Diplômes

- Diplômé de la Faculté des sciences de Haute-Alsace et du Conservatoire National des arts et métiers ;
- DEST en ergonomie

Fonctions au CES

- Membre du Bureau ;
- Président du groupe de la Confédération française de l'encadrement (CGC) ;
- Membre de la section du Travail

Fonctions syndicales

- Secrétaire général de la CFE-CGC

Fonctions actuelles

- Chargé de mission auprès du Directeur du site PSA de la Garenne-Colombes ;
- Vice-président de l'AGIRC

Anciennes fonctions

- Président de l'APEC

Ouvrages

- Co-auteur d'un ouvrage intitulé « *Voyage au cœur de la société de l'information* » ;
- Rapporteur de l'avis sur « *Le travail à temps partiel* » du Conseil économique et social (1997)

Décorations

- Médaille du travail ;
- Diplômé d'honneur du Ministère de la Justice ;
- Officier dans l'Ordre national du Mérite ;
- Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur

« L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR » - (Saisine gouvernementale)

Rapporteur : JEAN-LOUIS WALTER

Le Conseil économique et social tente d'apporter des réponses pragmatiques aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur, en combinant les actions de court et de moyen terme.

Il est cependant indispensable de traiter de manière concomitante les questions de l'environnement des jeunes actifs et ce, d'autant que la précarité induite par les difficultés d'insertion aggrave encore ces dernières (problème d'accès au logement, aux prêts bancaires...). De même, il importe d'inscrire la réflexion dans la problématique plus large de la garantie et de la promotion d'égalité des chances et de la lutte contre les diverses formes de discrimination.

I - Mieux orienter les jeunes et professionnaliser les formations**A - REPENSER L'ORIENTATION**

- Améliorer l'information et la communication sur les secteurs d'activité, les métiers, les débouchés et sur le contenu des filières et des diplômes ;
- Conjuguer les motivations et les projets des jeunes avec leurs aptitudes ;
- Aider à l'élaboration et au suivi du parcours d'orientation et développer l'usage du Projet Professionnel Personnalisé ;
- Mobiliser les dispositifs de réorientation des étudiants en difficulté ;
- Optimiser les ressources des services d'information et d'orientation.

B - RENFORCER LA DIMENSION PROFESSIONNELLE DE LA FORMATION

- Mobiliser et encourager les formations en alternance et en apprentissage ;
- Renforcer l'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises ;
- Accroître l'approche professionnelle dans la formation initiale ;
- Développer, encadrer et indemniser la pratique des stages ;
- Renforcer l'internationalisation de l'enseignement supérieur ;
- Repenser les dispositifs d'aides et de bourses aux étudiants ;
- Prendre en compte la situation des étudiants salariés.

II - Accompagner et favoriser l'insertion professionnelle sur le marché du travail**A - DYNAMISER L'OFFRE DE TRAVAIL**

- Renforcer les opportunités offertes par certains secteurs ;
- Développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ;
- Promouvoir le volontariat international en entreprise ;
- Organiser la gestion des ressources humaines en termes de parcours professionnels et repenser les stratégies de recrutement ;
- Penser dans leur globalité les modes d'accès à l'emploi ;
- Mobiliser de façon optimale le contrat de professionnalisation ;
- Mettre à profit les capacités d'insertion professionnelle du secteur non marchand.

B - CONSTRUIRE UNE DEMARCHE D'INSERTION

- Favoriser la mobilité géographique ;
- Accompagner les jeunes de manière adaptée et individualisée dans leur recherche d'emploi ;
- Multiplier les espaces de rencontres avec les partenaires du monde du travail ;
- Décloisonner et mettre en synergie le travail des acteurs et des partenaires ;
- Renforcer la mise en relation des services de l'emploi d'Outre-mer et des services diplomatiques de pays étrangers limitrophes.